

CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU 29 OCTOBRE 2018

L'an 2018 et le 29 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : Mmes BOUCHOU Christiane, CUZIAT Régine, GROS Marianne,
MM DECEVRE Hervé, DELANDRE Frédéric, GONON Bernard, LUCOT
Christophe, MOREL Fernand, RIGAUD Michel.

Absents excusés : Mme DEWIER Valérie, HALITIM Véronique, M RAPET Gilles

Secrétaire de séance : Mme GROS Marianne

1- Approbation de la modification simplifiée n°1 du Site Patrimonial Remarquable (ex AVAP)

Délibération reportée en l'absence de l'avis de l'ABF et de la DRAC.

2- Désignation d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat Intercommunal du Gymnase de Montalieu

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur FILIPPI, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant pour siéger au comité syndical du Syndicat du Gymnase de Montalieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

| | |
|---------------------|---------------------|
| Titulaires : | Suppléants : |
| Véronique HALITIM | Christiane BOUCHOU |
| Régine CUZIAT | Bernard GONON |

VOTES POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

3- Reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018 par les locataires

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de demander aux locataires occupant des logements ou locaux communaux de rembourser à la commune la taxe d'enlèvement des ordures ménagères correspondant au bien loué.

Il explique qu'en raison des travaux de rénovation du groupe scolaire, Madame BERGER n'a pas pu occuper son logement de fonction pendant un an et qu'elle est de ce fait exonérée de TEOM pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DEMANDE au Maire de procéder au recouvrement des sommes correspondant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par les locataires ci-après désignés :

| LOCATAIRES | REVENU CADASTRAL DU BIEN LOUE | MONTANT TEOM (14.18 %) |
|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| SNACK BAR LES PLATANES | 736 € | 128 € |
| LADOUX | 964 € | 137 € |

VOTES POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

4-Affectation de l'attribution de compensation exceptionnelle 2018 en investissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que sur présentation du rapport de la CLECT du 9 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 17 juillet dernier, le versement d'attributions de compensation exceptionnelles au titre de la seule année 2018 pour les transferts suivants :

- La restitution aux communes des Balmes Dauphinoise de crédits calculés au titre d'un dispositif d'équité pour 1 650 166,65 €
- La restitution aux communes de l'Isle Crémieu du solde des crédits capitalisés par l'Isle Crémieu depuis 2002 au titre des travaux d'investissement de voirie pour 1 300 877,43 €, y compris la régularisation de la commune de Vertrieu
- La restitution aux communes du Pays des Couleurs du solde des travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public pour 407 207,78 €

Monsieur le Maire fait savoir que la CLECT propose dans son rapport d'inscrire le versement des attributions de compensation exceptionnelles 2018 en section d'investissement compte tenu du fait que leurs calculs résultent des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés.

En outre, le Conseil communautaire a également fait le choix d'inscrire les attributions exceptionnelles de l'année 2018 en section d'investissement.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'INSCRIRE en section d'investissement du budget principal, la somme de 46 122.19 € relative au versement de l'attribution de compensation exceptionnelle 2018 correspondant à la restitution de la compétence voirie (article 13246)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

| | | |
|---------------|----------|---------------|
| VOTES POUR 10 | CONTRE 0 | ABSTENTIONS 0 |
|---------------|----------|---------------|

| |
|------------------------|
| DELIBERATION APPROUVEE |
|------------------------|

5- Questions diverses

* **FINANCES** : Le Maire présente un bilan financier des travaux (garage et école) au 31/10/2018 ainsi qu'un état des crédits consommés sur le budget 2018.

* **ACCESSIBILITE DES VOIRIES** : Monsieur DECEVRE explique que des aménagements seront à prévoir en 2019 pour la mise en accessibilité des voiries reliant les bâtiments publics du centre du village (mairie, école, église)

* **COLIS ET REPAS DES AINES** : le conseil municipal décide de maintenir le colis + le repas des aînés en 2019. Une question est toutefois posée quant à l'abaissement de l'âge des bénéficiaires à 65 ans au lieu de 70 ans. La distribution des colis se fera le vendredi 14 décembre 2018 à partir de 17h.

* **11 NOVEMBRE** : en raison des animations programmées à l'occasion du centenaire, la commémoration aura lieu à 15h au Monument aux Morts.

* **MAISON MOCCELIN** : Monsieur DELANDRE questionne le maire au sujet de la mise en vente de la Maison Moccelin. Après vérification auprès du notaire, il n'existe aucune servitude liée à ce bien. De ce fait, le bornage va pouvoir être réalisé pour une mise en vente très prochainement.

* **STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LES TROTTOIRS** : un document faisant appel au civisme sera diffusé dans les boîtes aux lettres des quartiers concernés.

* **RENOVATION DU TOIT DE LA STATION DE POMPAGE** : Nous sommes toujours dans l'attente de l'intervention d'ENEDIS pour une coupure de la ligne haute tension qui se trouve à proximité et qui présente un risque pour les ouvriers.

Prochain conseil : le 26 novembre 2018 à 18h30